



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.

Paris, le 1er février 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les chiffres de la sécurité routière en 2019 : des résultats consolidés en métropole, la nécessité d'une action résolue dans les outre-mer

Accidents, personnes tuées, blessés graves : tous les indicateurs, en baisse en 2019 en métropole, confirment la rupture constatée en juillet 2018

Selon les estimations provisoires de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), 3 239 personnes ont perdu la vie sur les routes de France métropolitaine en 2019. Avec 9 décès de moins qu'en 2018, la mortalité routière de l'année 2019 est en baisse de 0,3% par rapport à 2018, jusqu'alors meilleure année de référence. **L'année 2019 enregistre donc le chiffre de mortalité sur les routes de métropole le plus bas de toute l'histoire des statistiques de la Sécurité routière.**

Après quatre années de hausse et de stagnation de la mortalité routière en France entre 2014 et 2017, 2019 confirme donc la rupture constatée en 2018 (-6,1% entre 2017 et 2019). Ces chiffres s'inscrivent dans un contexte de trafic routier en hausse, d'environ + 7% entre 2013 et 2018 (le trafic 2019 sera connu cet été).

Les autres indicateurs de l'accidentalité routière sont également en baisse : les accidents corporels de - 1,1%, soit 604 accidents en moins, les personnes blessées de - 0,6%, soit 392 personnes blessées en moins.

La baisse de la mortalité routière profite à tous les usagers sauf aux cyclistes

- La mortalité routière est en baisse pour les **automobilistes**, avec 1 621 décès (16 tués de moins).
- La mortalité des **deux-roues motorisés** baisse également avec 747 décès (13 tués de moins), tout en restant élevée.
- La mortalité des **camionneurs** diminue avec 38 tués (6 tués de moins).
- Enfin, 472 **piétons** ont été tués sur les routes en 2019 (1 tué de plus).
- La mortalité des **cyclistes** augmente avec 184 tués (9 tués de plus).
- S'agissant des usagers d'engins de déplacements personnel (EDP), cette catégorie d'usagers est répartie utilisateurs d'engins non motorisés, considérés comme piétons, et ceux d'engins motorisés : 11 personnes sont décédées en 2019 (3 pour les EDP, inclus dans les 472 piétons tués, et 8 pour les EDPM).

Passage à 80 km/h : 209 vies épargnées entre juin 2018 et juin 2019

Le 9 janvier 2018, le Premier ministre, Edouard Philippe, a réuni le Comité interministériel à la sécurité routière et annoncé 18 mesures fortes dont la mise en place de la baisse de la vitesse autorisée de 90 à 80 km/h sur les routes à double-sens sans séparateur central à compter du 1^{er} juillet 2018 (mesure n°5). Cette décision a été prise sur la base des recommandations des experts du Conseil national de la sécurité routière (CNSR).

la vitesse autorisée de 90 à 80 km/h sur les routes à double-sens sans séparateur central à compter du 1^{er} juillet 2018 (mesure n°5). Cette décision a été prise sur la base des recommandations des experts du Conseil national de la sécurité routière (CNSR).

Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement la mobilité et l'aménagement (CEREMA) a été mandaté par la Délégation à la sécurité routière pour réaliser, sous la direction de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), l'évaluation de cette mesure. Un pré-bilan a été réalisé à 18 mois, du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2019 dont voici les conclusions :

Passage à 80 km/h : des effets immédiats sur la route

- D'après l'ONISR, en comparaison des cinq dernières années, 209 vies ont été épargnées lors de la première année de la mesure (juillet 2018-juin 2019) sur le réseau hors agglomération et hors autoroute, concerné par la baisse à 80 km/h de la vitesse maximale autorisée. La mortalité routière sur ce réseau est équivalente le second semestre 2019 à celle du second semestre 2018, ce qui confirme l'effet de la mesure, et ce, bien que ce réseau ait été fortement impacté par la dégradation du parc des radars depuis la fin de l'année 2018.
- Le réseau routier en agglomération connaît *a contrario* une forte dégradation avec 1 031 décès en 2019 contre 963 en 2018 (+ 68).

Hausse de la mortalité routière dans les Outre-mer

Selon l'ONISR, 254 personnes sont décédées sur les routes en 2019 (+ 5,8% soit + 14 tués).

Les autres indicateurs des Outre-mer sont également en hausse. On déplore ainsi en 2019 2 887 accidents corporels (+ 11,6 % par rapport à 2018, soit + 301 accidents). 3 351 personnes ont été blessées (+ 5,5% soit + 185 blessés).

On observe toutefois une différence entre les départements d'Outre-mer et les collectivités d'Outre-mer dont la Nouvelle-Calédonie. La mortalité routière des départements d'Outre-mer accuse une hausse de 18 décès par rapport à 2018, alors que celle des collectivités d'Outre-mer et la Nouvelle-Calédonie connaît une légère baisse avec 4 personnes tuées en moins.

Pour mémoire, l'abaissement de la vitesse à 80 km/h sur les routes à double-sens sans séparateur central ne concernent que les DOM hors Mayotte, où la Vitesse Maximale Autorisée est de 70 km/h hors agglomération. Les autres territoires ultramarins relèvent, eux, de réglementations locales.

Contacts presse Sécurité routière :

Thierry MONCHÂTRE : 01 86 21 59 65 / 06 88 16 08 78

Alexandra THÉRIZOL : 01 86 21 59 83 / 06 75 19 83 90